Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261002-D202610091-DE

PROCES VERBAL
SAINT-OUEN-DES-ALLEUX

Séance du conseil municipal du 1er octobre 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre d'absents : 2
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le 1er octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence du Maire, Monsieur Jean-Louis QUILLIOT,

Présents	M. QUILLIOT Jean-Louis, Mme GOBÉ Laurence, M. RAIPIN-PARVEDY Philippe, Mme BRIAND Stéphanie, M. DOUAGLIN Émile, Mme LE ROY Delphine, Mme BOURION Juliette, M. BATTAIS Régis, M. HOCHART Arnaud, Mme DELALANDE Sabrina, M. PITOIS Ludovic, Mme GRATIEN Camille, Mme SENECHAL Marie,
Absent	M. LEULIETTE Arnaud ayant donné pouvoir à M. QUILLIOT Jean-Louis, M. GESLIN Damien,
Secrétaire	Mme SENECHAL Marie
Convocation	21/09/2026

2026 10 091 Opération de travaux au 23 rue du Général de Gaulle – Avenant aux travaux de la phase 2 du lot n° 01 « Terrassement - Gros œuvre » (entreprise COREVA)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil municipal en date du 7 octobre 2025, par laquelle il a été décidé :

- de relancer les travaux de réhabilitation de deux logements à l'étage et de transformation de l'ancien bar en espace jeunes, situés 21-23 rue du Général de Gaulle ;
- d'accepter, compte tenu du contexte exceptionnel, les projets d'avenants aux marchés de travaux présentés par le maître d'œuvre, dans l'attente de la présentation définitive des montants, pour les estimations suivantes :
 - 195 658 € HT pour les 12 lots de travaux ;
 - 15 850 € HT pour les aménagements ;
 - 22 317 € HT pour le lot 0 (démolition) ;
 - 4 076 € HT pour les sciages.

Monsieur le Maire présente l'avenant définitif de la phase 2 relatif au lot n° 01 « Terrassement - Gros œuvre », attribué à l'entreprise COREVA, d'un montant de 82 979,30 € HT, portant le montant du marché de travaux de la phase 2 à 173 994,86 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE l'avenant définitif du marché de travaux de la phase 2 du lot n° 01 « Terrassement - Gros œuvre », conclu avec l'entreprise COREVA, pour un montant de 82 979,30 € HT.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant avec l'entreprise concernée,**
- **PRÉVOIT les crédits nécessaires sur le budget "Centre-bourg" n°15004, en section d'investissement, au compte 231 – opération 201801,**
- **DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de la signature de toutes les pièces afférentes à ce marché.**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 035-213503048-20261002-D202610091-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

A Saint-Ouen-des-Alleux,

Le 02/10/2026

Le Maire, Jean-Louis QUILLIOT



Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.